

Politique énergétique et climatique de la ville de Gland

1. La vision de la commune de Gland

La **vision** donne la direction générale -le cap - pour le développement énergétique territorial futur de la Ville à l'horizon 2050. C'est une déclaration du **futur idéal** d'une situation désirée pour la Ville de **Gland** en matière énergétique. La garder à l'esprit peut être une force de motivation importante lors de la réalisation de tout projet.

« D'ici 2040, 50% de l'énergie totale consommée à Gland provient d'énergies renouvelables

dans le but d'atteindre à terme les objectifs de la société à 2000 watts »

2. Principes directeurs de la politique énergétique

Les principes directeurs sont un fil conducteur pour les autorités et l'administration. Ils servent également de moyen de communication vis-à-vis des acteurs privés et publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Ville. Ce sont des engagements permanents que la Ville prend dans tous les domaines de ses activités, et plus particulièrement en termes de gestion et maîtrise de l'énergie.

Ainsi, en tant que Ville soucieuse d'un développement énergétique conscient et cohérent, la ville de Gland agit dans le respect des principes **de durabilité** (prise en compte des trois dimensions du développement durable), **d'exemplarité** (adoption d'une attitude exemplaire dans toute intervention), **d'efficacité** (recherche de rendements et performances optimaux et maximums) et **de créativité** (mise en place de processus et de solutions innovantes).

Durabilité

Gland

- s'engage à développer sa propre politique énergétique dans le respect des critères de développement durable ainsi que des prescriptions légales fédérales et cantonales;
- contribue au développement des énergies renouvelables;
- encourage une utilisation de l'énergie responsable, rationnelle et respectueuse de l'environnement;
- s'engage également au niveau de la mobilité et met en place des mesures adaptées ayant pour objectif un trafic individuel motorisé supportable pour la ville;développe des moyens de déplacement respectueux de l'environnement (piétons, vélo).

Exemplarité

Gland

- s'engage à mettre en œuvre le plus rapidement et le plus efficacement possible les mesures de sa politique énergétique;
- se veut exemplaire vis-à-vis de la population et des entreprises en les motivant à prendre conscience de la question énergétique.

Efficacité

Gland

- encourage l'utilisation et le développement des énergies renouvelables sur son territoire à travers son règlement communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables;
- soutient une modération du trafic et un développement des déplacements plus respectueux de l'environnement dans son concept de mobilité douce.

Créativité

Gland

- s'engage à informer et conseiller activement les consommateurs sur les possibilités d'approvisionnement et d'utilisation durable de l'énergie;
- collabore avec les fournisseurs d'énergie ainsi qu'avec les autres acteurs concernés.

3. L'objectif global

A partir du résultat de l'état des lieux initial, des forces et faiblesses observées et de la vision du futur idéal, la ville de Gland a menée une réflexion sur les orientations stratégiques prioritaires, les secteurs où agir en particulier, tout en allant au-delà des exigences légales et en cohérence avec les objectifs nationaux ou internationaux.

Le système d'objectifs développé ou **stratégie de développement énergétique** est destiné à concrétiser la vision définie, ceci dans le respect des principes directeurs. Il est basé sur un objectif global et des objectifs généraux d'ici 2020 et des objectifs spécifiques d'ici 2017.

Pour l'ensemble du territoire et plus spécifiquement pour les bâtiments et installations publics, a été défini un **objectif global environnemental et climatique** qui montre la direction que l'on souhaite donner à l'horizon 2020.

Pour l'ensemble du territoire, Gland s'engage à réduire les émissions de CO2 de 25% d'ici 2020 par rapport à 2000.

4. Les objectifs généraux d'ici 2020

Les objectifs quantitatifs généraux de la commune de Gland à l'horizon 2020 sont subdivisés en objectifs pour l'ensemble du territoire et en objectifs pour les bâtiments et installations publics.

4.1 Pour l'ensemble du territoire

4.1.1 Augmentation de l'efficacité énergétique

Objectif général d'ici 2020	Indicateur
Pour le chauffage et eau chaude , diminution de la consommation de 20% par rapport aux valeurs à l'an 2000.	<i>L'indicateur est qu'au moins 80% des CECB : Certificat énergétique des Cantons pour les bâtiments sont dans les catégories A à D.</i>
Pour l' électricité , la consommation n'augmente pas par rapport aux valeurs à l'an 2000.	<i>L'indicateur est la consommation d'énergie finale</i>

4.1.2 Augmentation des énergies renouvelables

Objectif général d'ici 2020	Indicateur
Pour le chauffage et eau chaude , la part d'énergies renouvelables de la consommation totale est de 40%.	<i>L'indicateur est la part de la consommation d'énergie finale.</i>
Les panneaux solaires thermiques représentent 1 m ² par habitant (soit 500 kWh)	<i>L'indicateur est la surface totale des panneaux thermiques par le nombre d'habitants</i>
Pour l' électricité , la part d'électricité renouvelable de la consommation totale est de 70%	<i>L'indicateur est la part d'électricité renouvelable par rapport à la consommation d'électricité finale</i>

4.1.3 Dans le domaine de la mobilité, augmentation du report modal

Objectif général d'ici 2020	Indicateur
Augmentation de 10% du report modal des pendulaires entrants et sortants par rapport au recensement 2000	<i>L'indicateur est l'augmentation relative. Report modal : $TP + DPV / TP + DPV + TIM$ (nombre de déplacements, pas en volume de km)</i>
Augmentation de 20% du report modal des pendulaires intracommunaux par rapport au recensement 2000	<i>L'indicateur est l'augmentation relative. Report modal : $TP + DPV / TP + DPV + TIM$ (nombre de déplacements, pas en volume de km)</i>

DPV = (DPV, déplacements à pied et à vélo) ; TIM = Transport individuel motorisé

4.2 Pour les bâtiments communaux et les installations publiques

La commune montre l'exemple en fixant des objectifs énergétiques plus hauts pour les bâtiments exploités par la commune (bâtiments administratifs, écoles, maisons de retraite, installations sportives, etc.), incluant les bâtiments du patrimoine financier et l'éclairage public.

4.2.1 Augmentation de l'efficacité énergétique

Objectif général d'ici 2020	Indicateur
Pour le chauffage et eau chaude , diminution de la consommation de 25% par rapport aux valeurs à l'an 2000.	L'indicateur est qu'au moins 50% des CECB : Certificat énergétique des Cantons pour les bâtiments ou l'étiquette Display© sont dans les catégories A à C par rapport à la surface de référence énergétique.
Pour l' électricité , la consommation diminue de 5% par rapport aux valeurs à l'an 2000	L'indicateur est la consommation d'énergie finale
Dans le domaine de la mobilité, 50% des véhicules communaux sont dans la catégorie A	L'indicateur est le % des véhicules communaux
Pour l' éclairage public , la valeur cible de la consommation totale annuelle est de 12 MWh par kilomètre de rue éclairée	Les indicateurs sont la consommation en MWh par an et par km de rue éclairée, le % de lampes à basse consommation et par exemple, le nombre de km de rue non éclairé de 24h à 05h

4.2.2 Augmentation des énergies renouvelables

Objectif général d'ici 2020	Indicateur
Pour le chauffage et eau chaude , la part d'énergies renouvelables de la consommation totale est de 50%	L'indicateur est la part d'énergies renouvelables de la consommation d'énergie finale
Pour l' électricité , la part d'électricité renouvelable de la consommation totale est de 100% dont 50% de courant vert labellisé (niveau naturemade star ou équivalent)	L'indicateur est la part d'énergies renouvelables de la consommation d'électricité finale

5. Les objectifs spécifiques d'ici 2017

Chaque thème est composé de domaines auxquels sont attribués **des objectifs spécifiques** pour une période plus courte, soit d'ici 2017. Ces objectifs spécifiques représentent les résultats attendus au terme de la période de planification pour l'obtention du label Cité de l'énergie.

5.1 Pour l'ensemble du territoire

5.1.1 Développement urbain

Objectif spécifique d'ici 2017	Indicateur

5.1.2 Plan de quartier

Objectif spécifique d'ici 2017	Indicateur
Lors de l'élaboration d'un plan de quartier, encourager l'utilisation d'énergie renouvelable ainsi que la construction d'un réseau de chauffage à distance	<i>L'indicateur est le nombre de clients et/ou d'immeubles raccordé au réseau de chauffage urbain</i>

5.1.2 Vente de terrain communal ou droit de superficie

Objectif spécifique d'ici 2017	Indicateur
Lors de vente de terrain communal ou de droit de superficie pour une opération immobilière, imposer systématiquement des contraintes sur la qualité énergétique du bâtiment projeté	<i>L'indicateur est le nombre de terrains communaux vendus avec des contraintes énergétiques sur le nombre total ayant fait l'objet d'un contrat.</i>

5.1.3 Augmentation de la mobilité douce

Objectif spécifique d'ici 2017	Indicateur
Donner la priorité aux usagers des transports publics et à la mobilité douce. Penser la ville de manière intégrée afin de garantir la cohérence et la complémentarité de tous les réseaux de déplacements	<i>Satisfaction des usagers sur la base d'une enquête</i>
Aménager et mettre en réseau les cheminements piétonniers et pistes cyclables sur l'ensemble du territoire communal et en relation avec les communes environnantes	<i>L'indicateur est l'augmentation des déplacements à pied et à vélo</i>
Réaliser des parcs à vélos sécurisés, accessibles au public, attractifs et en quantité suffisante, en particulier à proximité des lieux fréquentés importants pour les cyclistes et des points de correspondance	<i>Nombre de places à vélo sécurisés par rapport au nombre total en 2012</i>

5.1.4 Circulation et stationnement

Objectif spécifique d'ici 2017	Indicateur
Généraliser les zones 30 et de rencontre sur l'ensemble du territoire communal. limiter l'accès des automobiles par une politique de stationnement appropriée (tarifs, privilèges, taxes, guidage, etc.). Réduire significativement toutes les nuisances (pollution, bruit, dangers) dues au trafic	<i>Le km de rue en zone 30 par rapport à 2012 en proportion du potentiel</i>

5.1.5 Favoriser les transports publics

Objectif spécifique d'ici 2017	Indicateur
L'objectif est d'augmenter le nombre de passagers des transports publics de 20%. Développer le réseau de transports publics en concertation avec les communes voisines.	<i>L'indicateur est l'augmentation de fréquentation des transports publics par rapport à 2012</i>

Donner la priorité aux TP partout où cela est possible. Encourager des plans de mobilité d'entreprises en coordination avec le réseau TP	
---	--

5.1.6 Favoriser la mobilité combinée

Objectif spécifique d'ici 2017	Indicateur
Développer de nouvelles offres de mobilité combinée et les faire connaître : par exemple, en dynamisant le covoiturage, l'utilisation des voitures en partage (Mobility Carsharing)	
Informers 2-3 fois par année sur les possibilités de mobilité combinée	<i>L'indicateur est le nombre d'informations</i>
Augmenter l'offre des flexicards.	<i>L'indicateur est le nombre de flexicard</i>

5.3 Pour les bâtiments communaux et les installations publiques

5.3.1 Efficacité énergétique

Objectif spécifique d'ici 2017	Indicateur
Relever les consommations (chauffage, électricité et eau), les données techniques et les analyser, du 80% du parc immobilier communal	<i>L'indicateur est le % par rapport à la consommation globale d'énergie finale</i>
Diminuer l'indice de dépense énergétique (IDE) de 10 à 15 % par rapport à la valeur 2007	<i>L'indicateur est la diminution de 10 à 15% de l'IDE. (à vérifier)</i>

5.3.2 Energies renouvelables pour le chauffage et eau chaude

Objectif spécifique d'ici 2017	Indicateur
La part d'énergies renouvelables de la consommation totale est de 20%	<i>L'indicateur est le % de la consommation d'énergie renouvelables / la consommation finale d'énergie ; le nombre de m² de capteurs solaires, etc.</i>

5.3.3 Energies renouvelables pour l'électricité

Objectif spécifique d'ici 2017	Indicateur
La part d'énergies renouvelables de la consommation totale est de 40% de courant vert labellisé (du type naturemade star ou équivalent)	<i>L'indicateur est le % de la consommation de courant vert / la consommation finale d'électricité</i>

5.3.4 Standard de construction exigeant

Objectif spécifique d'ici 2017	Indicateur
Le standard MINERGIE, MINERGIE-P ou MINERGIE-Eco est appliqué pour le 100% de toutes nouvelles constructions communales (au patrimoine administratif ou financier)	<i>L'indicateur est le nombre de m² (surface de référence énergétique) construit et labellisé Minergie, Minergie P ou ECO</i>

Appliquer le « standard bâtiments 2011 » pour la rénovation	L'indicateur la mise en œuvre à 100% pour la rénovation
---	---

5.3.5 Mise en place de la campagne Display©

Objectif spécifique d'ici 2017	Indicateur
L'affichage des performances énergétiques des bâtiments publics se fait pour le 100% du parc immobilier communal (au patrimoine administratif)	L'indicateur est le nombre de m ² de surface de référence énergétique (SRE) étiqueté par rapport à la SRE totale

5.3.6 Achats de véhicules performants

Objectif spécifique d'ici 2017	Indicateur
100% des achats de véhicules légers à essence, électriques, à gaz ou hybrides pour les services communaux ont l'étiquette A	L'indicateur est le % de véhicules ayant l'étiquette A, le nombre de véhicules électriques, à gaz ou hybrides par rapport au parc automobile communal
Le parc des véhicules communaux augmente de 4 vélos, vélos électriques ou scooters électriques pour les déplacements communaux	L'indicateur est le nombre de vélos achetés

5.3.7 Formation continue des collaborateurs

Objectif spécifique d'ici 2017	Indicateur
100% des collaborateurs dédiés à l'énergie et à la mobilité suivent au moins un cours spécifique dans leur domaine chaque année	L'indicateur est le nombre de cours suivis dans le domaine de l'énergie par rapport au nombre total
100% des concierges suivent des cours « Chauffez futé » ou des cours équivalents au moins tous les 3 ans	L'indicateur est le nombre de concierges formés tous les 2 ans / par rapport au nombre total
100% des collaborateurs utilisant des véhicules communaux suivent des cours Eco-Drive	L'indicateur est le nombre de participants par rapport au nombre total de collaborateurs utilisant des véhicules communaux

Au nom de la municipalité

Le syndic:

Le secrétaire:

G. Creteigny

D. Gaiani

SBU. LD le 17.06.2013